NATURA 2000

septembre 2026

LE LIVRET D'ACCUEIL DE L'ÉLU

NATURA 2000

EN NORMANDIE

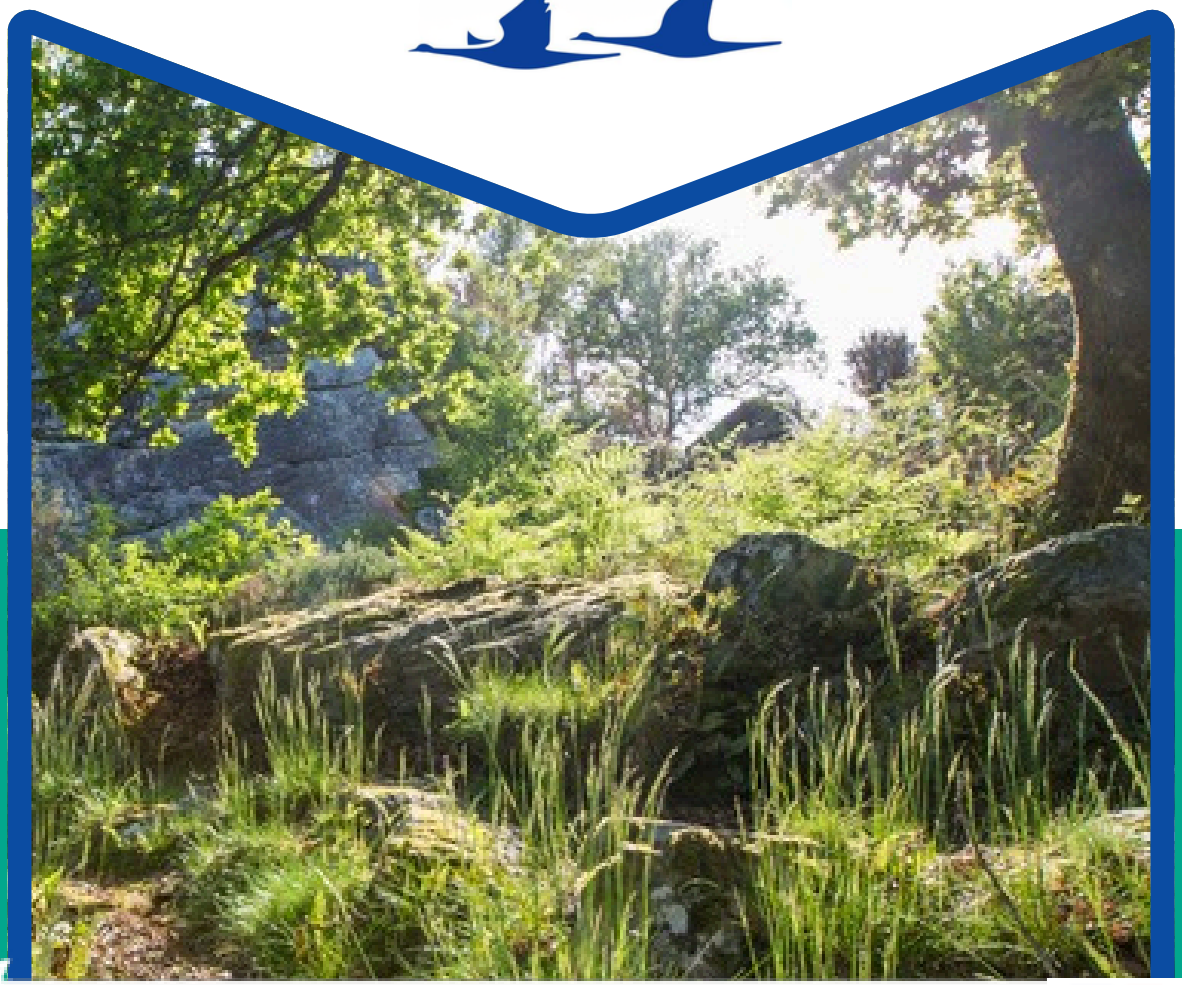

RÉGION NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Cofinancé par l'Union européenne

SOMMAIRE

01 BIENVENUE DANS LE RESEAU NATURA 2000

02 NATURA 2000 : DE QUOI PARLE-T-ON ?

03 LES SITES NATURA 2000 EN NORMANDIE

04 05 LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES LOCAUX VISÉS PAR NATURA 2000

06 07 VOTRE RÔLE D'ÉLU : INCARNER ET RELAYER

08 09 LE RÔLE DE L'ANIMATEUR : ACCOMPAGNER TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE

10 L'ACCOMPAGNEMENT PAR LA RÉGION ET L'ÉTAT

11 LES PREMIERS REPÈRES PRATIQUES

12 13 POUR ALLER PLUS LOIN...

BIENVENUE DANS LE RÉSEAU NATURA 2000

UN ENGAGEMENT POUR LA BIODIVERSITÉ NORMANDE

Le réseau Natura 2000, l'un des plus vastes réseaux d'aires protégées au monde, constitue un levier majeur de préservation de la biodiversité en Europe. En France, il repose sur une gouvernance locale impliquant les élus et l'ensemble des acteurs et usagers des espaces concernés. Les élus jouent un rôle clé dans la mise en œuvre et la valorisation des enjeux Natura 2000 sur leurs territoires.

En Normandie, le réseau Natura 2000 est coordonné par la Région et les services de l'État. L'autorité administrative des sites est exercée par le président du Conseil régional pour les sites exclusivement terrestres et par le(s) préfet(s) de département(s) et/ou maritime pour les sites situés en zone littorale.

En complément d'un appui financier à l'animation, à la connaissance et aux travaux de gestion des sites, les services de la Région et de l'État accompagnent les animateurs et les élus pour une mise en oeuvre efficace des divers outils disponibles pour l'atteinte des objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces visés par les Directives européennes à l'origine de Natura 2000.

A noter : *le fonctionnement spécifique des sites marins n'est pas abordé dans ce document ; se référer aux outils du LIFE MarHa sur www.life-marha.fr*



Réunion du comité de pilotage du site "Ecouves"

NATURA 2000 : DE QUOI PARLE-T-ON ?

UN ENGAGEMENT EUROPÉEN POUR LA BIODIVERSITÉ



European Environment Agency / Donnée : ESRI

Il s 'agit de la réponse européenne au constat partagé au Sommet de la Terre de Rio (1992) sur la nécessité de faire face à l'effondrement de la biodiversité

2 directives

Directives « Oiseaux » de 1979 et « Habitats, faune, flore » de 1992

27 173 sites en Europe

Soit 6 % de la zone économique exclusive
18% de la surface marine

1762 sites en France

13,1% de la superficie terrestre de la France
1355 Zones spéciales de conservation et 407 Zones de protection spéciale

OBJECTIF : PRÉSERVER LES ESPÈCES ET LES HABITATS NATURELS LES PLUS RARES OU LES PLUS MENACÉS EN EUROPE, EN PRENANT EN COMPTE LES ACTIVITÉS HUMAINES

LES PRINCIPES DE LA DÉMARCHE EN FRANCE

CONCERTATION LOCALE

VOLONTARIAT

CONTRACTUALISATION

POLITIQUE DES AIRES PROTÉGÉES

NATURA 2000 EN NORMANDIE

UNION EUROPÉENNE

Définit les objectifs de conservation

Contribue au financement

Directive Oiseaux 2009/147/CE

Directive Habitats 92/43/CEE

Fonds Européens

ETAT GOUVERNEMENT

Garantit l'application de la réglementation

Code de l'environnement

Désignation des sites

Rapportage régulier des données de suivi scientifique et de gestion

RÉGION NORMANDIE / SERVICES DECONCENTRÉS DE L'ETAT

Autorités administratives des sites

Animation du réseau régional

Appui méthodologique et réglementaire

Financement

SITES NATURA 2000

Espace de dialogue sur les enjeux de biodiversité

Plan de gestion "Document d'objectifs"

Comité de pilotage

Structure animatrice

Mise en oeuvre des outils de gestion opérationnelle

PORTEURS DE PROJETS

Accompagnement par l'animateur (montage de projets, prévention des impacts)

Activités économiques

Aménagements et travaux

Manifestations sportives et culturelles

1 cadre réglementaire européen — 2 application nationale — 3 coordination régionale — 4 gestion locale — 5

LES BONNES PRATIQUES ET LES PROJETS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE BÉNÉFICIENT D'UNE VALORISATION ET/OU D'UN SOUTIEN FINANCIER JUSQU'À 100%

LES CHIFFRES RÉGIONAUX

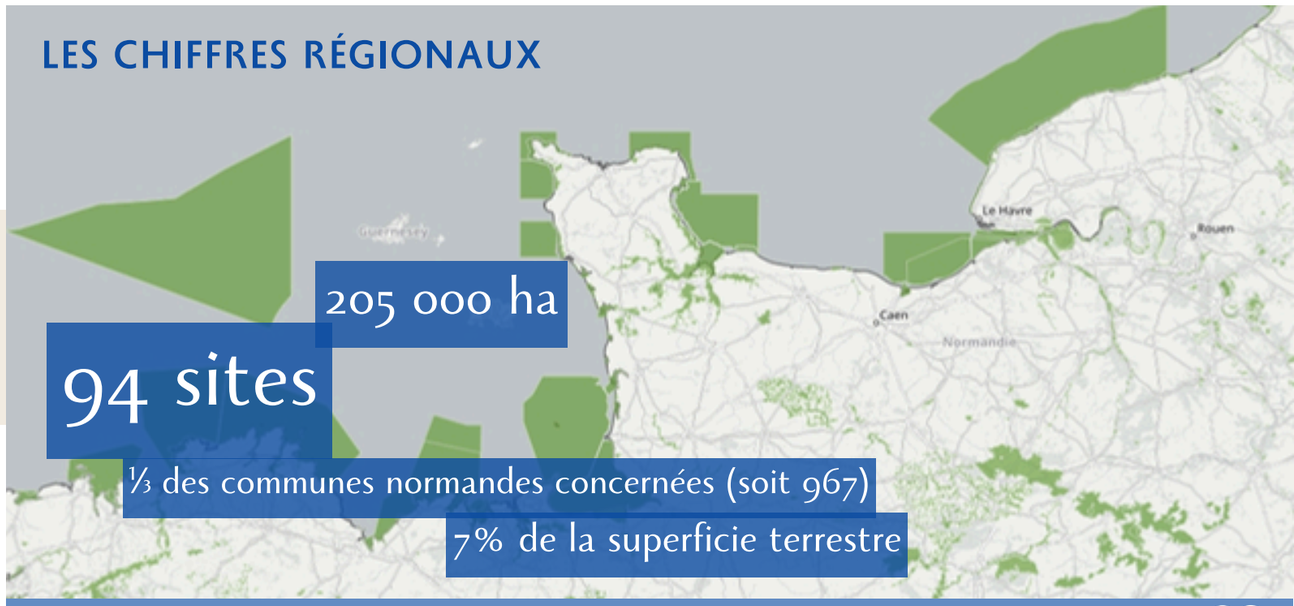

205 000 ha

94 sites

⅓ des communes normandes concernées (soit 967)

7% de la superficie terrestre

LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES LOCAUX VISÉS

MILIEUX REMARQUABLES

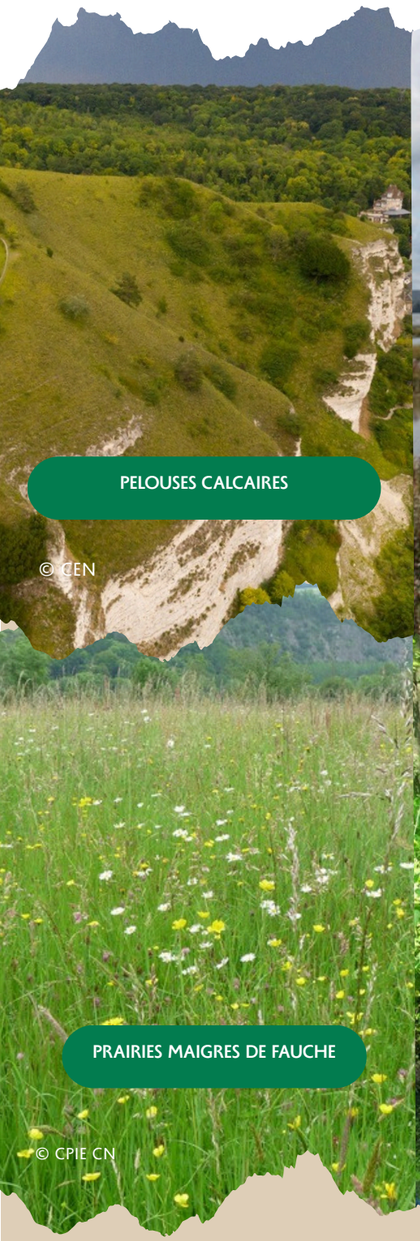
PELOUSES CALCAIRES

© CEN

PRAIRIES MAIGRES DE FAUCHE

© CPIE CN


MILIEUX ESTUARIENS

© MAISON DE L'ESTUAIRE

TOURBIERES

© CPIE COTENTIN

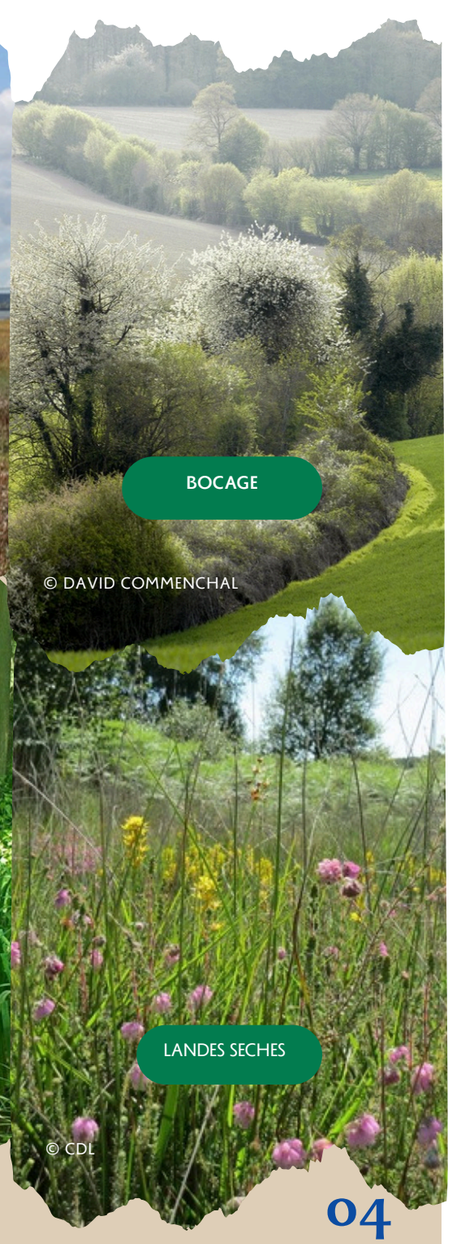
BOCAGE

© DAVID COMMENCHAL

LANDES SECHES

© CDL

ESPÈCES EMBLÉMATIQUES

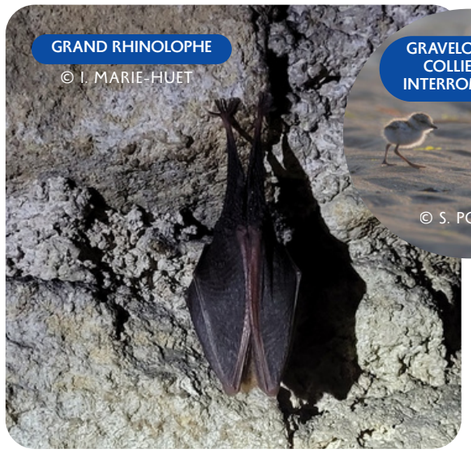
GRAND RHINOLOPHE

© I. MARIE-HUET


GRAVELOT A COLLIER INTERROMPU

© S. PONCET


VIOLETTE DE ROUEN


LOUTRE D'EUROPE

© M. ZEKHUIS


PIE GRIECHE ECORCHEUR

© P. DEKKER


ECREVISSE À PATTES BLANCHES

© C. ALLAGNY CPIE CN


BUSARD SAINT-MARTIN

© P. MUNSTERMAN


MULETTE PERLIÈRE

© H. RONNE

FLUTEAU NAGEANT

© I. MARIE-HUET

DOIS-JE ÊTRE EXPERT EN ÉCOLOGIE ?


Groupe de travail, Cavités de Tillières-sur Avre (2026)

NON, pas besoin d'être un expert en biodiversité pour siéger au comité de pilotage d'un site Natura 2000. Votre rôle est avant tout de représenter votre collectivité, d'apporter votre connaissance du territoire et de participer aux décisions. Les aspects techniques et écologiques sont présentés et expliqués par l'animateur et les experts du site. Natura 2000 repose sur le dialogue entre les différents acteurs locaux. Votre regard d'élu est donc aussi important que l'expertise scientifique.

VOTRE RÔLE D'ÉLU : INCARNER ET RELAYER

ÊTRE ÉLU NATURA 2000, C'EST...

Vous avez été désigné(e) par votre collectivité en tant que représentant(e) au comité de pilotage d'un site Natura 2000.

En quoi consiste votre rôle ?



Partager les réalités du territoire en lien avec les enjeux écologiques, notamment au sein du COPIL Natura 2000 ;



Relayer les informations du site auprès des instances élues (conseils, comités syndicaux, etc.), intégrer Natura 2000 dans les politiques locales et favoriser la prise en compte de la biodiversité dans les projets locaux ;



Participer à la sensibilisation des habitants aux enjeux du site Natura 2000 ;



Pour aller plus loin, apporter un soutien politique et financier aux actions, en facilitant leur mise en œuvre concrète.

LES ACTEURS DE NATURA 2000 ET LEURS MISSIONS

La gestion d'un site Natura 2000 repose sur une gouvernance partenariale.

Chaque acteur contribue, à son niveau, à la préservation des milieux et au développement du territoire.

Exemple schématique de la composition du COPIL d'un site terrestre sous l'autorité administrative de la Région :

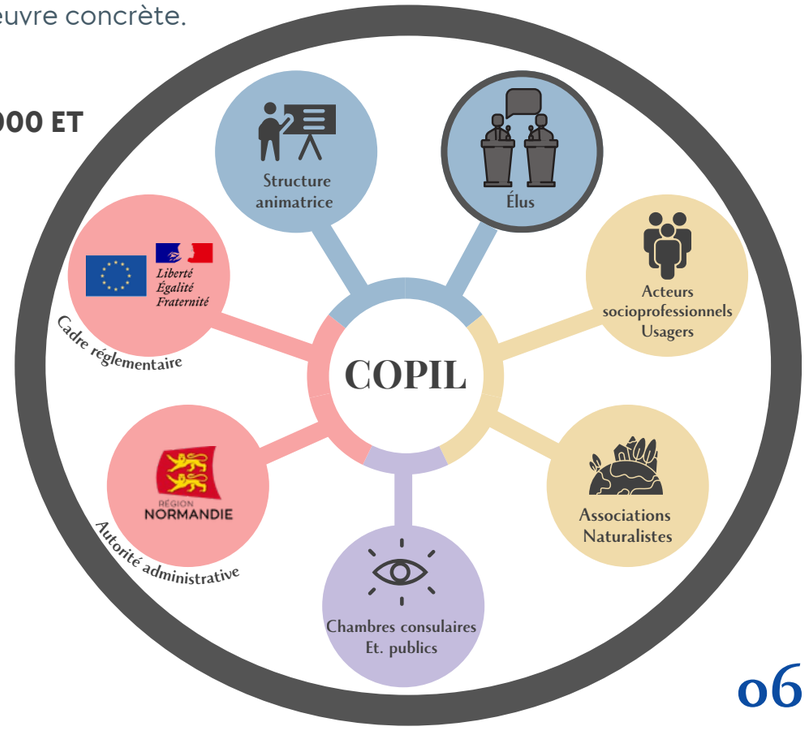

LE COMITÉ DE PILOTAGE DES SITES NATURA 2000 TERRESTRES

LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage (COPIL) constitue l'organe officiel de concertation et de débat propre à chaque site Natura 2000 en France. Créé par arrêté du Préfet ou du Président de Région, il est chargé d'encadrer l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) puis d'en piloter la mise en œuvre, l'évaluation et d'en valider les éventuels ajustements nécessaires.

La composition d'un COPIL est encadrée par le code de l'environnement, qui prévoit les membres suivants :

- les représentants élus de toutes les collectivités (communes, intercommunalités, syndicats mixtes, Département, Région) concernées par un site Natura 2000 ; les conseillers départementaux des cantons concernés ;
- les représentants des chambres consulaires et des établissements publics concernés ;
- les représentants des organisations socio-professionnelles, d'usagers et d'associations de protection de la nature ;
- les représentants de l'État (préfet, services et opérateurs concernés, autorités militaires le cas échéant) ;
- des personnalités qualifiées, le cas échéant.

Pour les sites Natura 2000 terrestres, les représentants des collectivités sont invités à désigner parmi eux : la/le président(e) du COPIL ; la collectivité maître d'ouvrage du site.
À défaut de candidature, ces deux missions sont assurées par l'État (dans le cas des sites littoraux) ou par la Région (dans le cas des sites exclusivement terrestres).



CEDRIC NOUVELOT
Président du CoPil du site des anciennes carrières de la Vallée de la Mue

"En Vallée de la Mue, nous réunissons les élus locaux chaque année lors d'une "matinée des élus". C'est l'occasion de visiter les cavités avec l'animatrice du site Natura 2000 du Groupe Mammalogique Normand, d'échanger sur les enjeux et de donner aux élus l'envie de mener des actions pour préserver les chauves-souris du site. Au-delà de ce rendez-vous, l'idée est d'impliquer dans une démarche collective tous les acteurs concernés, élus locaux, représentants d'associations, usagers,..., notamment par les réunions du comité de pilotage."

L'ANIMATEUR ET LE PRÉSIDENT DU COPIL

ARTICULATION ANIMATEUR / ÉLU

Rôle de l'animateur : *expertise technique*

- mise en œuvre et coordination des actions du DOCOB, animation territoriale
- accompagnement de l'ensemble des acteurs (COPIL, porteurs de projets, services instructeurs)
- expertise scientifique
- recherche et sécurisation des financements

Rôle de l'élu : *vision politique*

- représentation politique
- décisions stratégiques
- cohérence des politiques locales avec Natura 2000

➜ **Un dialogue régulier pour maintenir la dynamique de la vie du site**

PRÉSIDENCE & MAÎTRISE D'OUVRAGE : DÉSIGNATION

Qui vote ? 👥 Les représentants des collectivités membres du COPIL

Comment ? ✅ Par vote lors d'une réunion du COPIL convoquée par l'autorité administrative

Quand ? 🔄 À la fin du mandat de 3 ans (renouvelable)
Si le président perd son mandat d'élu
Après validation d'un nouveau DOCOB

Et la maîtrise d'ouvrage ? ➡️ À chaque élection du président, une collectivité maître d'ouvrage du site est également élue pour 3 ans

Formalisation ? 📝 Les résultats des élections figurent au relevé de décisions du COPIL

LA PRÉSIDENCE DU COMITÉ DE PILOTAGE (COPIL)

Le ou la président(e) du COPIL incarne Natura 2000 d'un point de vue politique sur le territoire ; son rôle consiste à présider et à faciliter les débats lors des séances pour aboutir à des consensus favorables au maintien des milieux et espèces d'intérêt européen en tenant compte du développement local du territoire. Il représente le COPIL auprès des partenaires institutionnels et financiers, pour assurer le portage politique des projets Natura 2000.
En dehors des réunions, il accompagne l'animateur et s'informe des actualités du site, assure le relais auprès des élus locaux. Il participe à des actions de communication et contribue au réseau des élus Natura 2000, etc.

PAROLES D'ÉLUS



RONAN DANIEL
Président du COPIL du site "Haute Vallée de la Sarthe"

"Le président du COPIL a un rôle d'ambassadeur auprès de ses collègues maires. Il faut être fédérateur, car c'est le président de COPIL qui insuffle la dynamique, pour impliquer la grande diversité des acteurs concernés dans la démarche. Lors de nos rencontres avec les élus dans le cadre du projet d'extension du site, l'animateur leur apportait toutes les informations techniques, naturalistes et de procédures. Moi, j'étais surtout là pour le relationnel, l'acceptation par la population, la cohésion entre tous les acteurs. Ça a a été une expérience très enrichissante."



YANN LE FUR
Ancien Président du COPIL de 4 sites de la vallée de la Seine dans l'Eure

"Ma crainte c'était de ne pas réussir à faire passer mes messages auprès des autres élus qui voyaient ça que comme des contraintes. J'ai toujours veillé à chaque fois que j'ai parlé de Natura 2000, de ne pas parler que de contraintes mais d'opportunités pour les territoires d'ameliorer la qualité de vie, la qualité de l'air, la santé,... "

L'ACCOMPAGNEMENT PAR LA RÉGION ET L'ÉTAT



Depuis le 1er janvier 2023, Natura 2000 est une compétence partagée entre l'Etat et la Région :

- L'Etat (préfets) est l'autorité administrative des sites marins et littoraux ;
- La Région est l'autorité administrative des sites exclusivement terrestres.

Faisant intervenir des fonds régionaux, nationaux et européens, la Région finance les contrats Natura 2000 non agricoles et l'animation des sites exclusivement et majoritairement terrestres, sous maîtrise d'ouvrage de collectivités.

Dans tous les cas, l'Etat reste compétent pour les évaluations des incidences et les extensions des sites.

ACTIONS

- Animation du réseau régional (animateurs, partenaires techniques, services instructeurs, etc.)
- Appui méthodologique et réglementaire
- Relai d'information, formations
- Financement des actions (connaissance, animation, gestion / restauration),

Natura 2000 est conçu comme un outil de concertation, qui offre des leviers de développement et de valorisation pour les territoires. L'État et la Région accompagnent les acteurs locaux dans la mise en œuvre et la valorisation de Natura tout au long de la vie des sites.



SABRINA REGNAULT
Maire de Tourneville-sur-Mer, membre du COPIL "Littoral Ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou"

"Pour moi, Natura 2000 est devenu plus concret avec l'arrivée de l'animatrice. Elle nous a accompagnés pour formaliser le Contrat Natura 2000 visant l'entretien respectueux des laisses de mers sur nos côtes. On ne connaissait pas ce financement, il y avait eu des collectes bénévoles, et plus récemment un entrepreneur local formé par des experts. L'aide de l'animatrice nous a permis de remplir le dossier et ses exigences techniques. Au-delà de l'aspect financier, la validation du Contrat permet aussi de donner de la légitimité à notre action et de la pérenniser. Nous prévoyons de communiquer sur cette action, pour montrer que Natura 2000 c'est aussi un bon partenariat qui aide la collectivité à maintenir un environnement propre et sain."

LES PREMIERS REPÈRES PRATIQUES

3 PILIERS À CONNAÎTRE

AA RÔLE DE L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE

- La Région est l'autorité administrative des sites exclusivement terrestres ;
- L'État (préfets) est l'autorité administrative des sites marins et littoraux, et reste compétent pour les évaluations des incidences et les extensions de périmètres de tous les sites normands ;
- L'autorité administrative fixe la composition du comité de pilotage et suit l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs ;
- l'État et la Région coordonnent la mise en œuvre de Natura 2000 en Normandie.

€ FINANCEMENT

- La Région finance les contrats Natura 2000 non agricoles sur les parties terrestres et l'animation des sites terrestres ;
- L'Etat finance les sites placés sous sa maîtrise d'ouvrage ;
- Les fonds mobilisés sont régionaux, nationaux et européens ;
- Les bonnes pratiques peuvent bénéficier d'un soutien financier jusqu'à 100 % (dans le cadre des Contrats Natura 2000), de compensations financières (MAEC), d'exonération fiscales ou d'exemption d'évaluation des incidences Natura 2000 (signature de la Charte Natura 2000).

RÉGLEMENTAIRE

- Un cadre fixé au niveau national (Code de l'environnement) : désignation des sites, élaboration et mise en oeuvre du document d'objectifs, évaluation des incidences, rapportage scientifique ;
- Intégré dès le départ d'un projet, ce cadre facilite plutôt qu'il ne complexifie les démarches ;
- Natura 2000 ne signifie pas interdiction des projets, mais optimisation par anticipation des enjeux écologiques.

POUR ALLER PLUS LOIN...

FAIRE VIVRE NATURA 2000 SUR SON TERRITOIRE : LES BONNES PRATIQUES

METTRE EN RÉSEAU

- Échanges avec les élus et les citoyens sur les projets et les enjeux
- Rencontres régionales et nationales, webinaires, formations
- Coopération avec d'autres espaces naturels, partage d'expériences

INFORMER

- Conseil municipal et communautaire
- Bulletin communal
- Guider les porteurs de projets vers les bons interlocuteurs

AGIR CONCRÈTEMENT

- Visites de terrain, chantiers de travaux
- Financement et réalisation d'actions
- Participation aux suivis scientifiques

VALORISER

- Presse locale, réseaux sociaux
- Evénements, animations
- Panneaux pédagogiques



QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

Natura 2000 interdit-il les projets ou les activités sur ma commune ?

Non, les projets agricoles, forestiers, touristiques, de loisirs pouvant avoir un effet significatif peuvent être soumis à une évaluation des incidences ("EIN") qui permet de vérifier leur compatibilité avec les objectifs de conservation. Des listes des projets, activités et manifestations soumis à EIN relèvent de la réglementation nationale et locale. Il convient de se rapprocher de l'animateur et du service instructeur pour en savoir plus.

Natura 2000 induit-elle de la complexité administrative ?

Non, pas si elle est intégrée dès le départ du projet. De plus, les porteurs de projets peuvent bénéficier d'un accompagnement de l'animateur pour leurs démarches (évaluation des incidences, contractualisation, etc.)

Quel est l'intérêt de ma collectivité dans la démarche Natura 2000 ?

En participant à la démarche, votre collectivité peut contribuer aux orientations du site, être accompagnée dans ses projets et accéder à des financements pour des actions concrètes de préservation, de sensibilisation ou de restauration des milieux naturels au bénéfice du cadre de vie. Natura 2000 contribue aussi à améliorer la résilience du territoire dans le contexte du changement climatique.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La présence d'un site Natura 2000 peut permettre aux communes éligibles de bénéficier de la dotation aménités rurales, qui reconnaît leur contribution à la préservation de la biodiversité et des patrimoines naturels.

ACRONYMES

Désignations & zonages

ZPS : Zone de Protection Spéciale (directive "Oiseaux")

ZSC : Zone Spéciale de Conservation (directive "Habitats")

Gouvernance & expertise

DOCOB : Document d'Objectifs (plan de gestion du site)

COPIL : Comité de Pilotage

EIN : Evaluation des incidences Natura 2000

FSD : Formulaire standard de données (données scientifiques du site)

Financement

MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

Services de l'État et opérateurs

DDT(M) : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

OFB : Office Français de la Biodiversité

CDL : Conservatoire du littoral

LIENS UTILES

Centre de ressources Natura 2000 (piloté par l'OFB, échelle nationale) : www.natura2000.fr

Mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires : www.parcs-naturels-regionaux.fr/mediatheque/ressources/guide-des-elus-natura-2000

DREAL Normandie : www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r379.html

Région Normandie : www.normandie.fr/preserver-et-restaurer-la-biodiversite-et-le-patrimoine-naturel#Natura2000

ANBDD : www.anbdd.fr/biodiversite/gestionnaires-despaces-naturels/les-espaces-naturels-normands/

CONTACTS

Région Normandie, Pôle Natura 2000 : polenatura2000@normandie.fr

DREAL Normandie, Bureau des Espaces Littoraux, estuariens et Marins: belem.selb.dreal-normandie @developpement-durable.gouv.fr

Coordonnées des animateurs et animatrices des sites : https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/les-evaluations-d-incidences-n2000-ein-a2480.html#H_Coordonnees-animateur-Natura-2000-Normandie

BIENVENUE DANS NATURA 2000 EN NORMANDIE

